Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-55_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2026

Délibération n° 55_2026

Objet : Médiathèque / vente de livres et de jeux

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 17 juin deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Eric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BERNARD Gilles; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. DERENNE David (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)
M. BRETEAU Alain (pouvoir à Mme CLAVIER Carole)

Le Maire propose d'autoriser durant l'été la sortie des documents du fonds de la médiathèque, acquis avec le budget municipal et donc propriété de la Commune et ce afin de libérer de la place pour permettre de renouveler le fond et sa mise en valeur.

Les ouvrages à sortir ont été triés selon les critères suivants : le nombre d'années écoulées sans prêt, la qualité des informations (contenu périmé, obsolète), l'existence ou non de documents de substitution.

La sortie d'ouvrages du fonds nécessite de les traiter selon les modalités suivantes à savoir : suppression de la base bibliographique informatisée et de toute marque de propriété de la commune sur chaque document et suppression des fiches.

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la médiathèque pourront être jetés à la déchetterie, donnés à un autre organisme ou une association et/ou vendu.

Dans le cadre d'une vente, il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

- la revue : 0.20 euros / - les 6 revues : 1 €
- livre de poche, roman, bd et livres sans image : 1 €
- livre broché et documentaire en état dégradé (grand format) : 2€
- livre broché et documentaire en bon état (grand format) : 3€
- 3 € : jeux de cartes : 3€
- 7 € : jeux de plateau : 7€

Dans le cadre de cette vente, il est proposé que les sommes récoltées soient reversées à la médiathèque via la régie.
En fin d'année un état sera transmis par la responsable de la médiathèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-55_2026-DE

La commission Animation du territoire a émis un avis favorable.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, 19 voix pour,
- d'adopter l'organisation d'une vente publique à des particuliers aux tarifs proposés ci-dessus ;
- d'adopter le principe que le produit de la vente soir réaffecté à l'achat de nouveaux documents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET
56630 (Morbihan)